

Pendant combien de temps puis-je être couvert?

- ▶ La période minimale est d'un mois.
- ▶ La période maximale est d'une année complète (1er janvier au 31 décembre). Vous devez renouveler la garantie chaque année parce qu'elle n'est pas renouvelée automatiquement.

Combien de fois par année puis-je demander une garantie de la CSIT?

Vous pouvez demander la garantie facultative personnelle jusqu'à trois fois en une année civile.

La garantie peut-être annulée par la CSIT ou par moi-même?

- ▶ Vous pouvez annuler la garantie en nous en avisant par écrit. Nous annulerons alors la garantie le jour où nous recevons la demande écrite.
- ▶ Si la CSIT ne reçoit pas la cotisation à la date exigible, elle peut annuler la garantie.

La CSIT propose une nouvelle manière de signaler les accidents du travail :

Les employeurs disposent dorénavant d'une autre manière de signaler les accidents du travail. Les services des indemnités ont leurs propres adresses électroniques. Pour signaler un accident par courriel, vous devez envoyer les détails sur l'incident ou un message détaillé à :

nwtclaimsservices@wscc.nt.ca
nuclaimsservices@wscc.nu.ca

SIÈGE SOCIAL

Yellowknife
C. P. 8888, 5022 49e Rue
Centre Square Mall, 5e étage
Yellowknife, NT X1A 2R3
Téléphone : 867-920-3888
Sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : 867-873-4596
Télécopieur sans frais : 1-866-277-3677

BUREAUX RÉGIONAUX

Iqaluit
C. P. 669, Édifice Baron /1091
Iqaluit, NU X0A 0H0
Téléphone : 867-979-8500
Sans frais : 1-877-404-4407
Télécopieur : 867-979-8501
Télécopieur sans frais : 1-866-979-8501

Rankin Inlet
C. P. 368, Édifice Oomilik
Rankin Inlet, NU X0C 0G0
Téléphone : 867-645-5600
Sans frais : 1-877-404-8878
Télécopieur : 867-645-5601

Inuvik
C. P. 1188
151 Rue Mackenzie
Édifice Mack Travel, 3e étage
Inuvik, NT X0E 0T0
Téléphone : 867-678-2301
Télécopieur : 867-678-2302

Services de prévention
Sécurité au travail : (867) 669-4418
Sécurité minière : (867) 669-4412

Services des indemnités
Territoires du Nord-Ouest : (867) 920-3801
Nunavut : (867) 979-8511

www.wscc.nt.ca

www.wscc.nu.ca

www.dontbeanumber.ca

Cette brochure est un sommaire préparé pour communiquer de l'information générale. Ce n'est pas un énoncé de droit.

Veuillez communiquer avec nous si vous désirez recevoir la brochure dans une autre langue.

BRO 15 1110

sécurité et soins

Garantie facultative personnelle



WSCC Workers' Safety & Compensation Commission | Commission de la sécurité et de l'indemnisation au travail

www.wscc.nt.ca 1.800.661.0792

www.wscc.nu.ca 1.877.404.4407

Garantie facultative personnelle

Qu'est-ce que la garantie facultative personnelle?

La plupart des travailleurs sont automatiquement couverts par la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs (CSIT) des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut par leurs employeurs. S'ils se blessent ou deviennent malades au travail, nous leur fournissons des prestations. Les personnes qui ne sont pas couvertes par la CSIT peuvent acheter une garantie facultative personnelle pour obtenir les mêmes avantages que les autres travailleurs.

Les avantages peuvent inclure les prestations suivantes :

- ▶ assurance-salaire pendant l'arrêt de travail jusqu'à concurrence du montant accepté ;
- ▶ paiements pour les soins de santé ;
- ▶ réadaptation médicale et professionnelle ;
- ▶ rente d'invalidité permanente (si le travailleur souffre d'une incapacité permanente suite à l'accident du travail).



Énoncé de mission
Promouvoir des pratiques de travail sécuritaires et des soins pour les travailleurs accidentés.

Qui n'est pas automatiquement couvert par la CSIT?

Les personnes suivantes ne sont pas automatiquement couvertes :

- 1 les dirigeants d'entreprise ;
- 2 les propriétaires d'entreprise ayant des employés ;
- 3 les travailleurs autonomes sans employés.

Si vous n'êtes pas couvert, vous pouvez acheter une garantie facultative personnelle. Si vous décidez de ne pas acheter la garantie et que vous vous blessez au travail, nous ne pourrons pas accepter votre demande d'indemnisation.

Faire une demande :

Pour moins de trois mois :

- ▶ Vous devez remplir le formulaire de demande de garantie facultative personnelle. Vous pouvez obtenir le formulaire auprès des Services aux employeurs ou à www.wscn.nt.ca ou www.wscn.nu.ca.
- ▶ La garantie commence lorsque nous recevons le formulaire rempli et le paiement au complet.

Pour plus de trois mois :

- ▶ Vous devez remplir le formulaire de demande de garantie facultative personnelle. Vous pouvez obtenir le formulaire auprès des Services aux employeurs ou à www.wscn.nt.ca ou www.wscn.nu.ca.
- ▶ La garantie commence lorsque nous recevons le formulaire rempli.
- ▶ Si la cotisation est inférieure à 1000 \$, vous devez la payer sans délai.
- ▶ Si la cotisation est supérieure à 1000 \$, nous pouvons vous proposer des modalités, le premier versement étant exigible sans délai.

Foire aux questions :

Combien coûte la garantie?

Votre coût dépend du taux attribué à votre industrie dans la classification générale des industries. Vous devez communiquer avec les Services aux employeurs pour connaître le taux de votre industrie.

Quelle garantie devrais-je obtenir?

Vous devriez demander une garantie qui correspond autant que possible à votre revenu annuel en y incluant les gains obtenus à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Si vous êtes accidenté, votre indemnisation dépendra de la garantie demandée.

Bien que la garantie soit facultative, le montant ne l'est pas. Le montant minimal correspond à la moyenne de l'industrie où vous travaillez; le montant maximal est fixé par le Conseil de gouvernance de la CSIT et représente le maximum annuel de rémunération assurable (MARA). Si vous pouvez prouver que vos gains sont inférieurs à la moyenne de l'industrie, nous pouvons faire une exception. Pour le prouver, vous devez fournir vos relevés T4 à la CSIT.

Quel montant dois-je demander si je lance ma propre entreprise? Que dois-je faire si je n'ai pas de relevé T4 de l'an dernier?

Vous devez demander la garantie correspondant au revenu moyen annuel pour votre industrie. Les Services aux employés peuvent vous donner le revenu moyen pour votre industrie.

